



CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES C.C.T.P.

ACCORD CADRES DE TRAVAUX A BONS DE COMMANDE

Bâtiments et locaux des sites HCL sur Lyon et sa région

LOT 6 - MACONNERIE

SOMMAIRE

ARTICLE I -	OBJET DU DOCUMENT	3
ARTICLE II -	NORMES ET REGLEMENTATION	3
ARTICLE III -	CONNAISSANCE DES LIEUX.....	4
ARTICLE IV -	BASES DE CALCULS	4
ARTICLE V -	PLANS ET DOCUMENTS EXE A FOURNIR	4
ARTICLE VI -	PRESCRIPTIONS TECHNIQUES	4
ARTICLE VII -	CONTROLE, ESSAI ET MISE EN SERVICE	4
ARTICLE VIII -	DOE	4

ARTICLE I - OBJET DU DOCUMENT

Ce document constitue le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) pour les prestations de travaux relatives au lot MACONNERIE.

ARTICLE II - NORMES ET REGLEMENTATION

Les normes et textes officiels applicables au présent lot sont les suivants :

- D.T.U. 20.1 Ouvrages en maçonnerie de petits éléments – parois et murs
- D.T.U. 26.2 Chapes et dalles à base de liants hydrauliques
- D.T.U. 52.1 Revêtements de sols scellés
- D.T.U. 55 Revêtements muraux scellés
- DTU n°12 Travaux de terrassements pour le bâtiment : Cahier des Charges et Cahier des Clauses Spéciales.
- DTU n°13-1 Travaux de fondations superficielles : Cahier des Charges et Cahier des Clauses Spéciales et Règles de Calcul.
- DTU n°20 Cahier des Charges applicable aux travaux de maçonnerie, béton armé, plâtrerie et ses additifs.
- DTU n°20-11 Parois et murs en maçonnerie : Mémento et Règles de calcul simplifiées pour la conception des ouvrages et additif n°1.
- DTU n°20-12 Conception du Gros Œuvre en maçonnerie des toitures destinées à recevoir un revêtement d'étanchéité et ses additifs.
- DTU n°21-3 prescriptions techniques relatives aux dalles et volées d'escaliers préfabriqués, en béton armé simplement posés sur des appuis sensiblement horizontaux.
- DTU n°21-4 Prescriptions techniques concernant l'utilisation de chlorure de calcium et des adjuvants contenant des chlorures dans la confection de coulis, mortiers et bétons.
- DTU n°23-1 Travaux de parois et murs en béton banché : Cahier des Charges, Règles de Calcul et Mémento pour la conception des ouvrages.
- DTU n°26-1 Travaux d'induits aux mortiers de liants hydrauliques : Cahier des Charges et Cahier des Clauses Spéciales.
- Règles techniques de conception et de calcul des ouvrages et constructions en béton armé, suivant la méthode des états limites, dites Règles BAEL 91.
- Règles de calcul des constructions en acier, dites Règles CM 66.
- Règles de calcul des déperditions de base des bâtiments.
- Règles définissant les effets de la Neige et du Vent sur les constructions
- La méthode de prévision par le calcul du comportement au feu des structures en béton
- Les règles parasismiques PS 92
- Les règles de sécurité contre l'incendie des ERP
- Règles d'homologation définissant l'utilisation des fers à béton crénelés et lisses
- Pour les planchers préfabriqués, le CPT PLANCHER Titres I et III, édité par le CSTB, norme NFP 06001, en rapport avec les surcharges préconisées
- D.T.U. 52.1 Revêtements de sols scellés
- DTU 26.2 - Chapes & dalles à base de liants hydrauliques,
- normes NF-P 15.101 à 15.462 : liants hydrauliques
- normes DIN 51 097 et DIN 18 025
- règlement européen n°305/2011 du Parlement européen et du Conseil du 9 mars 2011 établissant des conditions harmonisées de commercialisation pour les produits de construction
- GS 12 : Revêtements de sol - Notice sur le classement UPEC et classement UPEC des locaux
- guides techniques pour la réalisation des remblais et des couches de forme édités par le SETRA, LCPC

Cette liste est donnée à titre indicatif, elle est non exhaustive.

ARTICLE III - CONNAISSANCE DES LIEUX

Le titulaire aura pris connaissance des lieux et contraintes de chantier conformément au CCTC.

ARTICLE IV - BASES DE CALCULS

Sans objet

ARTICLE V - PLANS ET DOCUMENTS EXE A FOURNIR

Voir CCTC

ARTICLE VI - PRESCRIPTIONS TECHNIQUES

Les prescriptions sont détaillées dans le Bordereau de Prix Unitaires.

ARTICLE VII - CONTROLE, ESSAI ET MISE EN SERVICE

Le contrôle visuel de la bonne exécution des travaux devra être fait avec le chargé d'opération.

ARTICLE VIII - DOE

Voir CCTC